



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du vendredi 4 septembre 2020

Début de la réunion : 18h35

Fin de la réunion : 20h10

Ouverture de l'Assemblée Générale par Bruno Demelin

Nous allons commencer cette 7ème Assemblée Générale par une minute de silence en l'honneur de nos parents et amis qui nous ont quittés cette année. Merci

Je tiens à vous remercier pour votre présence, preuve, si cela était nécessaire, de l'importance que vous portez à votre club.

Cette saison restera malheureusement dans les annales comme la première pandémie du 21^{ème} siècle qui aura stoppée toute activité dans notre pays et d'une bonne partie de la planète pendant de longues semaines. Il y a aujourd'hui encore beaucoup d'incertitude, mais nous devons rester optimiste, regarder devant et trouver des solutions.

Peut-être retrouverons nous notre vie d'avant, peut-être pas ; mais cette crise nous a appris et montré que l'on pouvait faire différemment à condition de vouloir s'en donner les moyens.

La rentrée sera peut-être difficile, les prochaines semaines nous le dirons, mais c'est à chacun de nous d'évoluer, de s'adapter, de sortir de notre zone de confort et d'individualisme et de penser pour l'ensemble de la collectivité.

Cette nouvelle façon d'être sera d'autant plus importante dans la pratique sportive et en particulier dans notre discipline.

Les mesures de distanciations vont peut-être nous imposer de repenser notre pratique pour nous permettre d'accueillir le maximum de pratiquants. Démarche nécessaire pour permettre à nos associations à continuer d'exister et remplir leur rôle de cohésion sociale.

Avant de poursuivre, je vous fais part du message que nous a adressé le Président de la F.F.T.A. :

Bonjour Bruno,

Je ne pourrai être avec vous ce soir, étant sur la route de retour de Paris.

Je voudrai adresser mes félicitations et mes encouragements aux Archers de Laille et à l'équipe d'encadrement pour les actions mises en place pendant le contexte du confinement, et depuis la reprise.

Soyons positifs comme vous l'êtes, allons de l'avant, tout en respectant les conditions sanitaires et les directives de l'État.

Bonne AG.

Bien amicalement.



Jean-Michel CLEROY
Président
Fédération Française de Tir à l'Arc

Le business model du sport français n'évolue plus depuis de nombreuses années. Depuis 2018, une stagnation significative du nombre de licenciés est à constater au profit du « sport communautaire », « sport loisir » ou « sport santé ». Depuis 2 ans, le nombre de clubs de sports privés est supérieur au nombre d'associations.

Le modèle traditionnel, basé sur les cotisations des adhérents, des bénévoles et des subventions publiques, s'essouffle.



De nos jours, un club sportif ayant pour ambition de se développer, doit être géré comme une micro entreprise et s'appuyer sur différents partenaires.

Au travers de nos partenaires institutionnels, nous avons accès à toute l'aide nécessaire au développement du club.

Je remercie la municipalité de Laillé d'être à l'écoute de nos besoins et aux services techniques pour leur aide lors de nos différentes compétitions.

Nous faisons également parti du Comité de pilotage qui a en charge d'imaginer les futures installations sportives.

Nos institutions sportives que sont la FFTA, le Comité Régional de Bretagne, le Comité Départemental, le CDOS, l'Office Cantonal des Sports, la FFSA et la FFH nous apportent leur compétence et leur expertise dans notre développement sportif.

Pour qu'un club fonctionne, il lui faut également des financements.

Une partie de ces finances découle des licences et une autre partie provient d'un certain nombre de partenaires privés ou public.

Comme vous le savez, nous avons fait le choix de ne pas demander de subvention à la commune de Laillé. En effet, nous estimons du fait de la mise à disposition de la salle, de son entretien, que la commune joue son rôle auprès du tissu associatif.

Cette année, l'ANS (Agence Nationale du Sport) a repris la main sur anciennement le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) pour la campagne de subventions.

Jusqu'à présent, je m'étais refusé à demander un financement pour nos actions auprès du CNDS jugeant qu'ils étaient trop loin de la pratique sportive et plutôt axés cohésion sociale. Critère totalement absurde, car nous, acteurs associatifs, nous mesurons au quotidien l'importance de nos actions en faveur de cette cohésion sociale.

Dorénavant, nos demandes de subventions seront examinées par nos instances puisque la FFTA a fixé les objectifs prioritaires.

Au titre de ces partenaires, nous avons l'Agence Nationale du Sport

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, le CNDS est remplacé par l'Agence Nationale du Sport qui a vocation à accompagner les initiatives associatives pour le développement du sport pour tous et sur tous les territoires.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport souhaitée par l'ensemble des acteurs les fédérations sont impliquées en leur permettant ainsi de décliner au niveau territorial leurs objectifs de développement dans le cadre des projets sportifs fédéraux (PSF).

Les axes prioritaires 2020, choisis par la fédération dans le cadre du développement du tir à l'arc, sont déclinés dans une note de cadrage. Les modalités de demandes dépendent des procédures et des outils mis à disposition par l'Agence nationale du Sport.

Pour 2020, les objectifs retenus par la FFTA :

1. Développement de la pratique

- Jeunes pratiquants
- Jeunes en milieu scolaire
- Pratique compétitive
- Formation (pour les comités)

2. Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Personnes en situation de handicap
- Femmes et/ou jeunes filles

3. Promotion du Sport-Santé



Notre partenariat avec l'Archerie des Mauges : ce partenariat a été conclu pour une durée de 5 ans renouvelable.

L'Archerie des Mauges nous apporte toute la compétence technique nécessaire à l'évolution de nos archers.

Nos sponsors qui nous apportent un soutien financier :

- Kart Expo
- Initiatives saveurs (opération chocolat pour Noël)
- Aquis (étiquettes pour identification de vos flèches)

Ces deux derniers partenaires nous apportent une aide sous forme de redistribution financière.

La redistribution financière consiste à percevoir un pourcentage d'une action commerciale.

Sur l'opération « chocolat » Initiatives saveurs nous reverse 25% du montant de notre commande.

Quant à Aquis, nous percevons 15% du montant des commandes.

D'autres partenaires nous apportent leur concours en mettant à notre disposition leurs services ou leurs compétences

- PHIDEEL (réalisation de notre communication)
- CAT Notre Avenir (plantes pour concours)
- AR MECA (réalisation de nos propres produits et impression 3D de nos grips personnalisés)

Nous avons également des partenaires qui vous permettent au travers de votre licence d'obtenir des avantages ou des services auprès de leurs institutions.

- Florence DELAURIÈRE, ostéopathe
- LAILLE OPTIQUE, opticien

Ces remerciements peuvent paraître long, néanmoins ils sont nécessaires car sans tous ces partenariats, une association ne peut se développer correctement et durablement. Il faut savoir que nos partenaires ne reçoivent rien en contre partie de leur soutien.

Le jour où l'on aura plus de remerciements à adresser, nos associations se seront transformées en sociétés privées et le sport pour tous n'en tirera aucun bénéfice.

A ce jour, nos licenciés viennent d'une vingtaine de communes autour de Lailly. C'est pourquoi, cette année nous serons présent sur plusieurs forums des associations : Bourgbarré, Bruz, Lailly, Orgères, Pont-Péan

Je voudrais excuser François qui nous représente au forum des associations d'Orgères.

Vous avez pu voir sur la convocation qu'afin de rendre cette Assemblée Générale un peu moins fastidieuse, vous aviez à prendre connaissance d'un certain nombre de documents faisant de l'objet de motions.

Nous allons parcourir très rapidement ces motions en rappelant uniquement des faits majeurs.

Vous pourrez poser vos questions sur ces différentes motions.

Motion 1 | Validation du rapport de l'Assemblée Générale 2019.

Procès-verbal disponible sur notre site Internet depuis 11 mois.

Aucune question n'est parvenue au bureau.

Vote à main levée : 0 contre - 0 abstention → Adopté à l'unanimité



Motion 2 | Rapport moral présenté par Bruno Demelin, Président

Pour les détails de ce rapport se référer au document « Rapport Moral AG 2020 » joint à la convocation à cette Assemblée Générale.

Année perturbée à cause de la crise sanitaire. Le Club a décidé d'arrêter les cours après les vacances de février.

Reprise très progressive à compter du 8 juin avec un peu plus d'archers depuis août suite à l'assouplissement des règles sanitaires.

Beaucoup de critiques parfois très fortes ont été adressées au Conseil d'Administration à cause des contraintes. Bruno rappelle que 95% de ces contraintes concernent vos entraîneurs pour la préparation et le rangement de la salle.

12 entraîneurs actuellement actifs au club, ce qui est un élément très important pour notre club.

80 licenciés cette année, après une baisse importante l'année d'avant. Importance de la section Eveil au Tir à l'Arc qui affiche complet tous les ans.

Le Label Argent du club est prolongé jusqu'à fin 2020.

Cette saison, le club a été certifié « tir à l'arc sur ordonnance » (*seul club de Bretagne dans ce cas*) et pourra répondre à des séances prescrites par les médecins pour certaines pathologies.

Pas de question.

Vote à main levée : 0 contre - 0 abstention → Adopté à l'unanimité



Motion 3 | Rapport financier présenté par Laurence Guillaume, Trésorière

Pour les détails de ce rapport se référer au document « Rapport Financier AG 2020 » joint à la convocation à cette Assemblée Générale.

Laurence rappelle toujours le décalage entre l'année civile et l'année "fiscale".

Le Conseil d'Administration va diminuer fortement les frais de restauration lors des réunions du Conseil d'Administration et de la Commission Entraîneurs en demandant aux participants de manger chez eux avant (les réunions débuteront désormais à 19h30).

Budget soldé			
CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
60 - Achats	9 549,04 €	70 - Ventes de Produits finis	4 819,05 €
61 - Services extérieurs	629,36 €	74 - Subvention d'exploitation	200,00 €
62 - Autres services extérieurs	2 269,87 €	75 - Autres produits de gestion courante	14 090,16 €
64 - Charges de personnel	180,00 €	76 - Produits financiers	11,13 €
65 - Autres charges de gestion courantes	6 129,20 €	79 - Transfert de charges	1 304,63 €
67 - Charges exceptionnelles	2 456,47 €	87 - Contributions volontaires en nature	19 050,00 €
86 - Contributions volontaires en nature	19 050,00 €		
	40 263,94 €		39 474,97 €
Produits - Charges : -788,97€			

ETATS FINANCIERS ANNEE CIVILE 2020			
Budget prévisionnel			
CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
60 - Achats	26 337,03 €	70 - Produits des activités	6 466,00 €
61 - Autres charges externes	11 793,00 €	74 - Subvention d'exploitation	15 240,00 €
64 - Charge personnel	800,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	18 003,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	788,97 €	76 - Produits financiers	10,00 €
86 - Contributions volontaires en nature	19 800,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	19 800,00 €
	59 519,00 €		59 519,00 €

Pas de question.

Vote à main levée : 0 contre - 0 abstention → Adopté à l'unanimité



Motion 4 | Rapport sportif présenté par Bruno Demelin

Pour les détails de ce rapport se référer au document « Rapport Sportif AG 2020 » joint à la convocation à cette Assemblée Générale.

La dernière saison s'est limitée à la saison Salle.

Au vu des résultats – plus de podiums individuels et par équipe qu'au cours de la saison 2019-2020 – cela laisse un goût amer car nos archers étaient partis sur de bonnes bases.



90 Podiums (89)

70 individuels (64)

20 équipes (25)



Individuels

24 Or

16 Argent

30 Bronze

Équipes

5 Or

11 Argent

4 Bronze

Pas de question.

Vote à main levée : 0 contre - 0 abstention → Adopté à l'unanimité

Motion 5 | Cotisation 2020-2021 présenté par Bruno Demelin

Pour rappel, le montant de vos cotisations intègre toutes vos inscriptions aux concours inscrits au calendrier de la Ligue de Bretagne. La participation aux différents Championnats (CD, BZH, France) est toujours financée par le club. Pour les autres concours, une demande est à effectuer auprès du gestionnaire des concours.

Nous avons eu des demandes de remboursement pour la période sans activités et des questionnements sur le coût de la licence pour 2020 – 2021.

Notre conseillère juridique nous a fait cette synthèse de la situation :

Juridiquement, la relation entre une association sportive et ses licenciés ne doit pas être analysée comme une relation prestataire/client, tout simplement parce que le montant de la cotisation payée par chacun des licenciés est complètement déconnecté du coût réel de ce qui leur est proposé.

Prenons l'exemple des Licences Jeunes Compétition à 212€. A raison de 2 entraînements par semaine pendant 10 mois, soit environ 80 entraînements, sans compter ceux qui ont lieu l'été, le coût d'un entraînement leur revient à 2,65€. Sur ces 2,65€, le club ne touche que 2,13€. Les entraînements durant 2 heures, on arrive à 1,065€ de l'heure : même pas un café, à peine une baguette.

La cotisation n'est pas le prix de la prestation mais traduit la volonté du licencié d'adhérer au projet collectif du club tel qu'il est défini par les statuts. Pour achever de vous convaincre, il est écrit dans ces mêmes statuts, et je cite, qu'« aucune cotisation ne sera remboursée. » (article 7, alinéa 4)

Le Conseil d'administration aurait pu statuer sur ce point lors d'un Codir en suivant également les directives du CNOSF qui vont dans ce sens. Mais je tiens particulièrement aux fondements d'une association à savoir que c'est à l'Assemblée Générale de se prononcer sur un certain nombre de décisions.



Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 juin 2020, ses membres ont retenu 3 propositions :

- Une remise de 5 euros sur les réinscriptions, ou
- Ne pas appliquer l'augmentation annuelle de 2 euros, ou
- Ne rien faire en appliquant les recommandations du CNOSF

Pas de question.

Vote à bulletin secret : 17 présents – 2 pouvoirs : majorité à 10.

- Remise de 5 euros sur la licence 2020 / 2021 3 voix
- **Ne pas appliquer la hausse de 2 euros 9 voix**
- Appliquer les directives du CNOSF 7 voix

➔ Il est donc décidé de maintenir les tarifs de licence de l'année dernière.



LES ARCHERS DE LAILLE
2, impasse Glénan
35890 LAILLE
Association Loi de 1901

SAISON 2020 – 2021 TARIFS DES LICENCES

		FFTA	ARCHERS-BRETAGNE	FFA	LES ARCHERS DE LAILLE		
Tarif Familial Dégressif	1 ^{ère} inscription	Adultes Compétition	193,00 €	42,00 €	18,00 €	11,00 €	122,00 €
		Adultes 1 ^{ère} Année	140,00 €	34,00 €	18,00 €	11,00 €	77,00 €
		Jeunes Compétition	212,00 €	25,00 €	10,00 €	6,00 €	171,00 €
		Jeunes	172,00 €	25,00 €	10,00 €	6,00 €	131,00 €
		Poussins	135,00 €	16,00 €	10,00 €	6,00 €	103,00 €
	2 ^{ème} inscription	Adultes Compétition	175,00 €	42,00 €	18,00 €	11,00 €	104,00 €
		Adultes 1 ^{ère} Année	129,00 €	34,00 €	18,00 €	11,00 €	66,00 €
		Jeunes Compétition	187,00 €	25,00 €	10,00 €	6,00 €	146,00 €
		Jeunes	153,00 €	25,00 €	10,00 €	6,00 €	112,00 €
		Poussins	121,00 €	16,00 €	10,00 €	6,00 €	89,00 €
	3 ^{ème} inscription	Adultes Compétition	172,00 €	42,00 €	18,00 €	11,00 €	101,00 €
		Adultes 1 ^{ère} Année	118,00 €	34,00 €	18,00 €	11,00 €	55,00 €
		Jeunes Compétition	161,00 €	25,00 €	10,00 €	6,00 €	120,00 €
		Jeunes	134,00 €	25,00 €	10,00 €	6,00 €	93,00 €
		Poussins	107,00 €	16,00 €	10,00 €	6,00 €	74,00 €
Découverte		56,00 €	17,00 €	3,00 €	2,00 €	34,00 €	
FFSA		62,00 €	16,00 €	2,00 €	2,00 €	42,00 €	
FFH		62,00 €	16,00 €	2,00 €	2,00 €	42,00 €	



Grille des horaires 2020-2021, par Bruno Demelin

La grille des horaires de cours reste quasiment inchangée.

Le mercredi, il y aura désormais un cours loisir et un cours compétition avec une séance de renforcement musculaire de 17h30 à 18h.

Les Cours Fit'Archery et Soft Archery ont été positionnés le mardi et jeudi matin. Cela peut encore évoluer en fonction de la demande.

LES ARCHERS DE LAILLE						
PLANNING OCCUPATION DE LA SALLE SAISON 2020 / 2021						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
7h						
7h30						
8h						
8h30						
9h						Internes Antoine De 9h00 à 10h30
9h30						
10h		Soft'Archery Olivier		Fit'Archery Olivier		
10h30						
11h						
11h30		De 10h à 11h30		De 10h à 11h30		Eveil au tir à l'arc Guillaume De 11h à 12h
12h						
12h30						En cas de salle occupée les cours peuvent être transférés le vendredi
13h						
13h30						
14h			Jeunes Débutants / Loisir Bruno De 14h à 15h30		ENTRAINEMENT LIBRE	
14h30						Perfect. Compétition André 14h30 à 16h (Suivant calendrier)
15h					Sport Adapté Nidam 14h30 à 16h30	
15h30	ENTRAINEMENT LIBRE	ENTRAINEMENT LIBRE	Jeunes Compétition Bruno	ENTRAINEMENT LIBRE		
16h						
16h30						
17h			De 15h30 à 17h30			
17h30			Renforcement Musculaire			
18h						
18h30	Jeunes Débutants Nicolas	Jeunes Compétition N2 Bruno		Jeunes Compétition N2 Bruno	ENTRAINEMENT LIBRE	
19h						
19h30						
20h	De 18h30 à 20h15	De 18h15 à 20h15		De 18h15 à 20h15		
20h30	Adultes Jean-Michel	Adultes Compétition Bruno		Adultes Compétition Entraînement libre	Adultes Débutants Nicolas	
21h						
21h30						
22h	De 20h30 à 22h30	De 20h30 à 22h30		De 20h30 à 22h30	De 20h30 à 22h30	
22h30					sauf si cours country	



Présentation des travaux des commissions

Commission Jeunes : Matthieu Silard, mandaté par Morgane Kerreneur, Présidente.

Archères, Archers, je vous salue,

La Commission Jeunes est heureuse de vous retrouver en cette rentrée sportive. Pour ceux qui ne nous connaîtraient pas, nous sommes en quelque sorte une association dans l'association des Archers de Laillé, avec une Présidente, un Secrétaire, un Trésorier et des membres. Notre but est de faire vivre le club en proposant des événements conviviaux à destination des jeunes, de l'ensemble du club voire du public extra-fédéral. Cela permet aux jeunes qui composent cette commission de se former en douceur et dans la bonne humeur à l'organisation d'événements et à la gestion d'un club.

Le bilan de la saison dernière sera assez rapide puisqu'en raison de la crise sanitaire, nous n'avons pu organiser que 2 activités à savoir l'après-midi Bubble Soccer à Bruz pour les jeunes du club, dont tout le monde était satisfait, et la St-Sébastien, à l'occasion de laquelle nous avons dégusté la traditionnelle galette des rois. Si une vingtaine de personnes étaient présentes dans la plus grande convivialité, certaines inscriptions ont été annulées à la dernière minute, ce qui a entraîné un surplus de nourriture.

Pour la saison à venir, assez peu de changements. Deux événements de cohésion sont prévus pour les jeunes : le premier au mois de septembre, le second au mois d'avril. La St-Sébastien sera également organisée en janvier. Nous espérons que la crise sanitaire sera derrière nous et que nous pourrons de nouveau proposer la Journée des Amazones courant avril, ainsi que le Tir du Roy en fin d'année sportive. Un changement concernant le concours interne. Cela fait 2 ans maintenant que nous essayons de l'organiser courant mars comme auparavant, sans rencontrer le succès escompté, avec à chaque fois 3 inscrits et une annulation. Pour tenter de le rendre plus attractif, nous allons le proposer plus tôt dans la saison, fin octobre ou mi-décembre et sous un format plus ludique.

Enfin, pour assurer la pérennité de la Commission Jeunes, nous avons cette année décidé de modifier les règles concernant l'âge de ses membres, à défaut de quoi Charlène aurait été bien seule pour la saison à venir. Concrètement, pour être membre de la Commission Jeunes, il faut être âgé de 12 à 25 ans, contre 21 auparavant. Pour ce qui est d'exercer les fonctions de Président(e), Trésorier(e) et Secrétaire, il faut être âgé de 16 ans ou plus. Priorité sera laissée aux jeunes de moins de 20 ans pour ce qui est des postes de Président(e), Trésorier(e), Secrétaire, Chargé(e) de communication et Responsable Logistique. Toute personne âgée de plus de 20 ans qui exercerait ces fonctions doit céder sa place à l'issue de son mandat si une personne de moins de 20 ans émet le souhait de le remplacer.

Je profite de ce bilan de Commission qui est déjà bien trop long pour remercier l'ensemble des membres de la Commission Jeunes : Axel Bernaux, Charlène Gaulay, Antoine Gicquel, Maëlla Macé, Guillaume Malherbe et Matthieu Silard. Nous avons tous souhaité nous représenter pour la saison à venir, hormis Guillaume qui privilégiera désormais son engagement à la Protection Civile, et c'est tout à son honneur en ces temps de crise sanitaire.

Je souhaite d'ores et déjà la bienvenue à ceux qui nous rejoindront, et à bientôt sur les pas de tir !

Morgane Kerreneur

Présidente de la Commission Jeunes des Archers de Laillé

Commission site Internet : Guy Billard, administrateur du site

Dès qu'il y a une nouvelle information sur la situation actuelle (crise sanitaire notamment), Guy s'attache à mettre tout cela en ligne le plus rapidement possible : mandats des concours, comptes rendus des réunions, etc.

Commission Organisation : Jean Michel Grelaud, responsable organisation

- Sept./Oct. 2019 : Organisation du concours SALLE (gestion des inscriptions de compétiteurs, recrutement des bénévoles, attribution des postes, mise à jour de la procédure d'organisation)
- Saison hivernale 2019/2020 : Gestion de l'outil informatique d'aide au covoiturage
- Mai 2020 : Création de l'outil informatique de réservation des créneaux d'entraînements (protocole COVID-19)
→164 inscriptions entre mi-mai et fin juin sur 11 créneaux par semaine



- Juin 2020 : Création de l'outil informatique de réservation des créneaux d'été (protocole COVID-19)
→ 111 inscriptions entre début juillet-mai et la 1^{ère} semaine de septembre 2 créneaux par semaine
- Juin/Juil. 2020 : Démarchage de 9 communes autour de Lailé pour notre participation aux forums des associations : accord pour quatre d'entre elles en plus de Lailé
- Juil. 2020 : Gestion de l'outil informatique de pré-inscription pour la saison 2020/2021

Commission Entraîneurs : Nicolas Calvez, Président de la Commission

Les réunions sont importantes pour les entraîneurs, car c'est un des rares moments où tous les entraîneurs sont réunis. Ils peuvent ainsi réfléchir et échanger sur les modalités d'entraînements mais aussi sur l'organisation à mettre en place pour accompagner les archers sur les concours.

Bruno souligne aussi l'importance de la présence d'André Juin et de son expérience du haut niveau. Il est important d'avoir une meilleure cohérence, une meilleure cohésion entre entraîneurs, au bénéfice de tous les archers, compétiteurs ou non.



Remise des badges de progression et distinctions nationales

Les badges de progression (plume ou flèche) sont remis sur chaque cours lors de la session d'évaluation.

Critères d'évaluation pour les badges salles concernant les arcs classiques, les arcs nus et les arcs à poulies

Les distinctions en compétition - Salle et FITA					
Arc classique et arc nu	TIR EN SALLE	Arcs à poulies	Arc classique 70m	FITA	Arcs à poulies 50m
455 pts	Vert (promo)	540 pts	480 pts	Vert (promo)	620 pts
480 pts	Blanc	550 pts	510 pts	Blanc	635 pts
500 pts	Noire	555 pts	535 pts	Noire	645 pts
515 pts	Bleue	560 pts	560 pts	Bleue	655 pts
530 pts	Rouge	565 pts	585 pts	Rouge	665 pts
545 pts	Jaune	570 pts	605 pts	Jaune	675 pts
555 pts	★	575 pts	625 pts	★	685 pts
565 pts	★ ★	580 pts	645 pts	★ ★	695 pts
575 pts	★ ★ ★	585 pts	660 pts	★ ★ ★	700 pts

- Charlène : Badge blanc en salle en arc classique pour son 466 réalisé au concours de Vitré
 Guillaume : Badge vert en salle en arc à poulies pour son 549 réalisé au concours de Betton
 Gilles : Badge vert en salle en arc classique pour son 473 réalisé au concours de Laillé
 Pierrick : Badge vert et blanc en salle en arc classique pour son 475 réalisé au concours de Saint Jacques et 489 réalisé au concours de Muel
 Gérard : Badge vert et blanc en salle en arc classique pour son 463 réalisé au concours de Saint Jacques et 486 réalisé au concours de Domloup
 Annie : Badge blanc en salle en arc classique pour son 493 réalisé au concours de Laillé
 François : Badge blanc en salle en arc à poulie pour son 550 réalisé au concours de Rennes
 André : Badge blanc en salle en arc nu pour son 485 réalisé au concours de Domloup
 Antoine : Badge blanc et noir en salle en arc classique pour son 498 réalisé au concours de Saint Jacques et 514 réalisé à Vitré
 Jean-Nicolas : Badge noir en arc nu pour son 504 réalisé au concours de Vitré
 Matthieu : Badge bleu en arc classique pour son 522 réalisé au concours de Rennes
 Laureline : Badge rouge en arc à poulies pour son 569 réalisé au concours de Vezin le Coquet
 Axel : Badge rouge en arc classique pour son 537 réalisé au concours de Rennes
 Kevin : Badge jaune en arc classique pour son 546 réalisé au concours de Vezin le Coquet
 Nicolas : Badge jaune en arc classique pour son 556 réalisé au concours d'Acigné



Projet Sportif de Club, présenté par Bruno Demelin

Le club a déjà présenté un 1^{er} projet au démarrage du club. Les objectifs de ce 1^{er} projet ont été atteints :

- Obtenir un label F.F.T.A
- Avoir 8 entraîneurs.

Le 2^{ème} projet sportif a été établi avec beaucoup plus de précision, et de détails. Ce Projet Sportif de Club est consultable sur notre site à la rubrique Vie du club.

Alors à quoi sert un projet de club ?

Construire un projet est une priorité pour un club. La formalisation du projet associatif est en effet un exercice qui permet d'envisager avec méthode et efficacité l'avenir de la structure. De nombreuses raisons font que cette démarche est quasiment devenue un « passage obligé » pour les associations sportives :

- ▶ donner du sens à la structure et favoriser l'engagement de chacun,
- ▶ identifier et faire partager les valeurs de l'association,
- ▶ créer de l'adhésion en interne et contribuer au fonctionnement démocratique en impliquant les membres de l'association dans la définition, puis la mise en œuvre du projet,
- ▶ mobiliser les ressources internes et externes autour du projet,
- ▶ disposer d'un support pour dialoguer avec les partenaires extérieurs (collectivités territoriales, administrations, réseaux locaux, etc.),
- ▶ disposer d'un fil conducteur et d'une traçabilité de l'association,
- ▶ évaluer la pertinence des choix retenus pour éventuellement les infléchir.
- ▶ favoriser une production de services « intelligente » et réfléchie.

Le projet sportif doit décrire les modes d'accueil et d'encadrement des différentes catégories de publics auxquels l'association propose une pratique sportive, avec les ambitions qu'elle se donne pour chacune d'elles. Le projet peut utilement distinguer les 3 fonctions suivantes :

- ▶ la formation sportive des jeunes (l'apprentissage d'une discipline)
- ▶ la recherche de performance (par la participation aux championnats fédéraux officiels)
- ▶ la pratique récréative, adaptée aux publics, (ados, jeunes adultes, adultes ou seniors, hommes ou femmes, etc.) dont la motivation ou les capacités détournent de la pratique de performance.

A chacune de ces 3 fonctions doit correspondre un descriptif de prise en charge qui peut se décliner suivant les publics visés (femmes, seniors, ados, personnes handicapées etc.). Ce descriptif présente les objectifs explicites de l'activité, les modalités matérielles d'accueil, le rôle et la qualification de l'encadrement.

Le projet éducatif définit les valeurs, comportements et savoirs que l'association souhaite transmettre à ses membres. Il précise les services éducatifs extra sportifs (accompagnement scolaire, espace d'expression, ...) que l'association veut rendre. Ce projet peut être synthétisé dans une charte.

Le projet social décrit les initiatives particulières prises par l'association pour améliorer l'accessibilité physique, culturelle ou économique de publics que leur situation spécifique éloigne de la pratique sportive : l'éloignement géographique pour les plus jeunes, les différences de culture pour des populations d'origine immigrée, les personnes aux revenus modestes, les personnes handicapées, etc.

Le projet économique balise les étapes budgétaires de la mise en œuvre des activités. Il identifie les charges nouvelles, notamment en matière d'emploi, et recense les aides mobilisables ainsi que les compléments de ressources propres générées par le développement des activités.

Nous avons donc inscrit 8 actions dans notre projet :

- Action N°1 - Augmenter le nombre de Poussins / Benjamins vers la compétition
- Action N°2 - Promouvoir une équipe senior au niveau de la Division 1
- Action N°3 - Détecter et former des jeunes à l'arc nu



- Action N°4 - Étoffer notre offre en vue de développer la pratique féminine
- Action N°5 - Proposer une offre destinée au public senior
- Action N°6 - Favoriser l'inclusion de personnes en situation de handicap
- Action N°7 - Proposer une section sportive au sein du futur collège de Lailié
- Action N°8 - Promouvoir une démarche Qualité

Les actions n°1 et n°4 sont subventionnées à hauteur de 50% par l'ANS

Manifestations 2020 – 2021

4 & 5 septembre : Forums des Associations
Septembre : Journée de cohésion des Jeunes
17 & 18 octobre : Concours Salle
Novembre ou Décembre : Concours déguisé
Janvier : Saint Sébastien
Février : Concours interne
réservé aux 1^{ère} et 2^{ème} année, jeunes & adultes
Avril : Journée des Amazones
Mars ou Avril : Journée de cohésion des Jeunes
Juin : Tir du Roy
Juin ou Juillet : Concours TAE

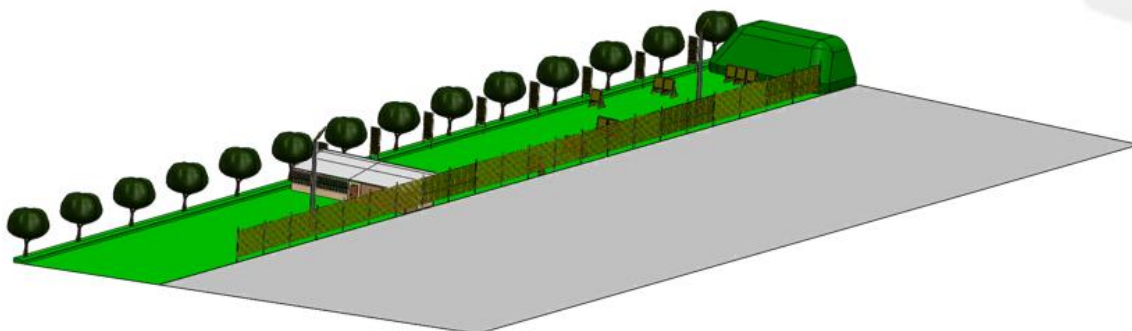


Projet de salle et pas de tir extérieur, présenté par Bruno Demelin

Concernant le projet de pas de tir extérieur situé sur le plateau sportif, du fait de la crise sanitaire et du changement d'équipe municipale, il n'y a pas eu de nouvelle réunion du comité de pilotage.

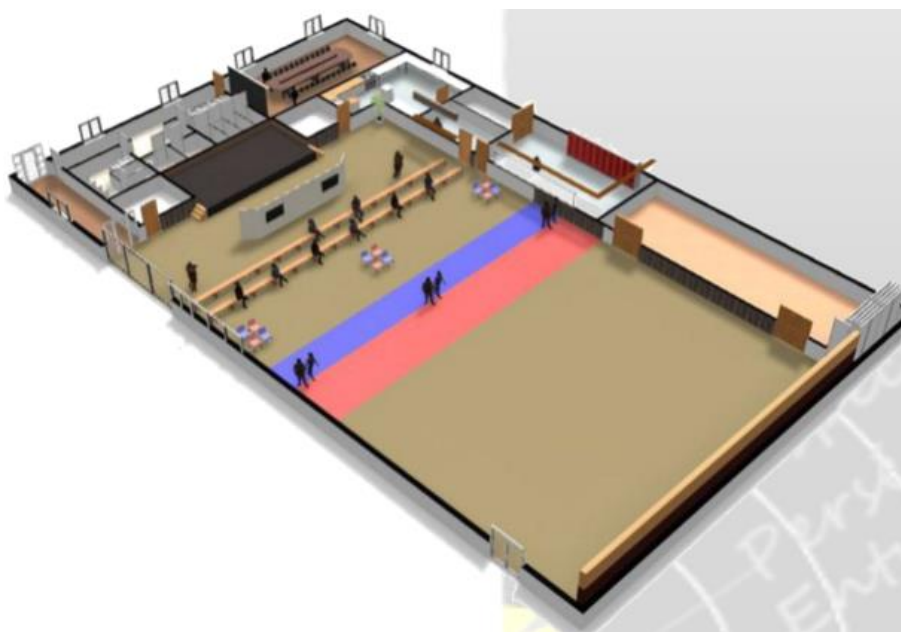
La mairie nous a confirmé que la terre nécessaire à la réalisation de la butte de tir était réservée.

Au cours du dernier semestre 2020, je vais solliciter une audience avec Mme Anne Le Couriaud (Adjointe de la commission vie associative et culturelle) pour faire le point sur ce dossier et voir dans quelle mesure on pourrait envisager de commencer à mettre en place ce pas de tir afin que l'on puisse s'en servir sur la saison 2021.



Concernant le projet d'une nouvelle salle de tir à l'arc, nous avons déposé auprès de la précédente équipe municipale un projet de salle des familles qui pourrait mieux tenir compte de nos contraintes tout en respectant les besoins de la country et de la possibilité de louer cette salle pour des événements. Pour ce projet aussi, du fait de la crise sanitaire et du changement d'équipe municipale, il n'y a pas eu de nouvelle récente de son avancement.

D'après les dernières informations, la modification de la salle des Boulais n'est pas (plus ?) à l'ordre du jour. Sachant qu'en l'état, cette salle répond largement à nos besoins. Nous avons par ailleurs proposé à la municipalité de la rafraîchir et de la modernisée. Les Archers de Laille fourniraient la main d'œuvre – nous avons parmi nos licenciés les différents corps de métier nécessaire – et la municipalité fournirait les matériaux. Je profiterais également de mon entretien avec Mme le Couriaud pour lui en parler.





Elections au Conseil d'Administration

Vous allez devoir maintenant élire le nouveau Conseil d'Administration pour l'olympiade 2020 – 2024.

Dans votre enveloppe, vous avez un bulletin avec une liste de neuf noms.

Dans nos statuts, le Conseil d'Administration doit être composé d'au moins 6 membres.

Vous pouvez éventuellement barrer X noms.

Aujourd'hui le Conseil d'Administration fonctionne avec 8 membres.

Vote à bulletin secret : 17 présents – 2 pouvoirs : majorité à 10.

- Bulletins sans nom barré 17
- Bulletins avec un nom barré 1
- Bulletins avec deux noms barrés 1

➔ **Les neufs candidats sont élus au Conseil d'Administration**

Composition du nouveau bureau :

Bruno Demelin - Président
Antoine Gicquel – Vice-Président
Jean Michel Grelaud - Secrétaire
Stéphanie Dubille – Secrétaire Adjointe
Laurence Guillaume - Trésorière
Sophie Rouaud – Trésorière Adjointe

Membres du CA sans fonction :

François Diéval – Membre du CA
Morgane Kerreneur – Membre du CA
Pascal Lalloué – Membre du CA

Le Secrétaire : Jean-Michel Grelaud

Le Président : Bruno Demelin

| Fin du document |